AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 27-5-71 180557

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B.P. n° 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 TOULOUSE

- Supplément N° 2 au Bulletin N° 128 de Mai 1971 -

1971 - 15ème envoi

RENOUVELLEMENT DE TRAITEMENT APRES DES PLUIES

Il est admis qu'un traitement ayant séché est considéré comme lavé lorsqu'il a reçu 20 mm de pluie violente et 25 mm de pluie normale. La protection doit donc être renouvelée mais plusieurs cas principaux sont à envisager :

1.- Maladies causées par des champignons (ex.: Mildious - Tavelures, etc...) :

a) Si, après la pluie qui a entraîné le produit, le beau temps s'établit, attendre pour retraiter qu'il y ait une nouvelle menace de pluie.

b) Si, après la pluie qui a entraîné le produit, le mauvais temps persiste, intervenir coûte que coûte, notamment si la maladie est déjà constatée (taches). Augmenter les doses de matières actives - les doses homologuées étant les doses moyennes d'emploi - et préférer les produits à la plus longue persistance d'action.

2.- Insectes (ex.: Carpocapses, vers de la grappe, etc...) :

a) Traitements à action à la fois ovicide et larvicide à l'éclosion :

On peut, en moyenne, ne renouveller l'application que 8 jours (Tordeuse orientale), 10 jours (Carpocapse des prunes et Vers de la grappe), 12 jours (Carpocapse des pommes et des poires) après le premier traitement si l'on est toujours, à ce moment, en période de risque.

b) Traitements à action uniquement larvicide à l'éclosion :

Ne renouveler la protection, si l'on est toujours, à ce moment, en période de risque, que dans les 3-4 jours qui suivent la pluie qui a "lessivé".

3.- Acariens :

Attendre, pour intervenir à nouveau, le retour du beau temps et examiner le niveau de population de ces animaux pour décider de la conduite à tenir.

VIGNE

- Mildiou :

Actuellement, la situation est la suivante :

a) Des repiquages de la maladie se sont produits autour des foyers initiaux observés dans les trois zones mentionnées dans le précédent bulletin (dans les départements du Tarn, du Lot, du Tarn-et-Garonne, du Gers).

b) Nous n'avons pas connaissance de foyer dans les autres régions de la circonscription mais il y en a vraisemblablement.

En raison des pluies continuelles, souvent intenses, à caractère orageux, de la période que nous traversons, il y a lieu :

- de renouveler coûte que coûte, sans attendre, le dernier traitement dans l'ensemble du département du Gers, les Hautes-Pyrénées, le Tarn-et-Garonne et le Lot.

- d'attendre, pour traiter, dans les autres secteurs non mentionnés ci-dessus, les 1er et 2 juin de préférence.

NOTA : Les concours Mildiou et Black-rot sont toujours ouverts.

P.1252

- Black-rot :

Quelques taches sont apparues, limitées aux foyers anciens, à partir du 19 mai (Aveyron, Gers, Tarn). Le traitement dirigé contre le Mildiou permettra de combattre aussi ce champignon.

- Oïdium :

Il serait prudent d'ajouter un anti-oïdium dans la bouillie destinée à combattre le Mildiou.

/ARBRES A FRUITS A PEPINS/

- Tavelures du pommier et du poirier :

Les émissions de germes hivernants (ascospores) dans les feuilles mortes sont à peu près terminées. Cependant, un dernier traitement pourrait être appliqué dans les vergers actuellement totalement indemnes de maladie. Dans les vergers où des taches existent, il sera, en outre, nécessaire de poursuivre la lutte en fonction des pluies.

- Carpocapse des pommes et des poires :

Bien que le vol des papillons soit en cours depuis un certain temps et que des pontes aient été déposées, il est encore trop tôt pour intervenir, la durée d'incubation des oeufs étant encore relativement longue. Attendre un bulletin ultérieur pour traiter.

/ARBRES A FRUITS A NOYAU/

- Anthracnose du cerisier :

Sur les variétés non encore parvenues à maturité, traiter aussitôt que possible avec : Doguadine (90 g/hl) ; Folpel (100 g/hl) ; Manèbe (160 g/hl) ; Oxyquinoleate de cuivre (sauf en pépinière) (50 g/hl).

Sur les variétés dont la récolte est en cours, attendre la fin de celle-ci pour intervenir.

- Rouille du prunier et Carpocapse des prunes :

Se reporter au précédent bulletin du 18 mai et tenir compte des indications sur le renouvellement d'un traitement.

/BACTERIOSE DU NOYER/

Le stade de fin de floraison, caractérisé par le dessèchement des stigmates, est atteint dans la plupart des plantations. Par ailleurs, les températures sont actuellement favorables aux contaminations. Une nouvelle pulvérisation cuprique (150 g de Cu métal/hl) se justifie donc sur les différentes variétés au fur et à mesure que le stade ci-dessus sera atteint.

Ce traitement devra être renouvelé sans nouvel avis de la Station en cas de fortes précipitations et compte tenu de la sensibilité des noix au stade actuel.

/POMME DE TERRE/

- Mildiou :

Les conditions climatiques actuelles sont favorables à ce champignon. Il serait donc prudent d'appliquer, dès réception, un traitement sur toutes les cultures ayant atteint ou dépassé 25 à 30 cm de hauteur. Si des feuilles supposées être atteintes de Mildiou sont observées, nous serions très intéressés par un envoi d'échantillons.

/CULTURES LEGUMIERES/

- Anthracnose - Cladosporiose du melon :

Appliquer, dès que possible, sur les cultures exposées aux pluies, un traitement avec un produit à base de Manèbe à raison de 240 g de MA/hl.

- Mildiou - Alternaria de la tomate :

Appliquer, dès que possible, un traitement avec l'un des produits suivants : Mancozèbe (160 g de MA/hl) ; Manèbe (160 g de MA/hl) ; Propinèbe (210 g de MA/hl).

BALMA, le 26 Mai 1971

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "Midi-Pyrénées"

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.